

LA PROM'HYERES

5 ET 10KM

14 DECEMBRE 2025

Art. 1 PRESENTATION

- CREASPORTS ORGANISATION organise le 14 décembre 2025 dans le cadre des Hyères Running Days l'épreuve LA PROM'HYERES. 5 et 10km
- Les épreuves se déroulent selon les règlements de la FFA.

Parcours mesuré officiellement, label Régional FFA sur le 5 et le 10km.

Classant et qualificatif au championnat de France du 5 et 10km

HORAIRES :

10km départ à 9h15 (Course limitée aux coureurs - 52' sur justificatif - 1500 dossards Max)

10km départ à 9h20 (Course ouverte aux coureurs n'ayant pas de justificatif et courant en plus de 52' - 1500 dossards)

5km 11h00 (Course limitée à 1000 dossards)

DEMANDE DE SAS PREFERENTIEL :

FEMMES :

5km : -20'00 10km : -42'

HOMMES :

5km : -16'30 10km : -36'

DEMANDE DE SAS ELITES :

FEMMES :

5km : -17' 10km : -36'

HOMMES :

5km : -15' 10km : -31'

Les coureurs devront présenter leur justificatif de performance.

Art. 2 LIEU

Départ et arrivée Port de HYERES

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement.

En cas d'annulation, nous ne procéderons à aucun remboursement. Les frais d'inscriptions serviront à rembourser les sommes engagées et s'il reste des bénéfices ils seront attribués à une association caritative partenaire de l'événement.

Art. 3 ASSURANCE

- Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Art. 4 SECURITE

- Les parcours sont protégés par des « signaleurs ».
- Le service médical est assuré par un médecin et des secouristes.
- Le médecin de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art. 5 RESPONSABILITE

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs (ses) licencié(e)s et non licencié(e)s.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée.
- Des contrôles peuvent être effectués durant les épreuves afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité des courses.

ENGAGEMENT 5 ET 10 KM:

- Participation au **5km** autorisée pour les jeunes nés en **2011 et 2012**.

- Participation au **10km** autorisée pour les jeunes nés en **2008 et 2009**.

LICENCES FFA :

- La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation).

Attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et découverte ne sont pas acceptées).

- **PARCOURS PREVENTION SANTE :**

Parcours Prévention Santé (PPS) qui se substitue pour toutes les personnes majeures au traditionnel certificat médical.

Cela concerne les coureurs non licenciés.

Pour cela les participants doivent se rendre sur le site: <https://pps.athle.fr/>. Suivre les trois vidéos (c'est très court 3 à 5')

Une fois validé, le coureur recevra un numéro de PPS et devra le transmettre à l'organisation au même titre que le certificat médical. Attention PPS Valable 3 mois donc à faire à partir du 15 septembre 2025.

Art. 6 MODALITES D'INSCRIPTIONS

- **FRAIS D'INSCRIPTIONS :**

Le tarif est unique pour les deux épreuves (5 et 10km).

Tarif préférentiel pour les licenciés FFA

Nous partons du principe que les deux épreuves bénéficient de la même prestation.

A chaque participant de faire son choix suivant son niveau de pratique et son objectif du moment.

Tarifs Inscriptions 5 et 10km:

20€ pour les Licenciés FFA jusqu'au 23 novembre 2025, puis 23€ à partir du 24 novembre 2025, 30€ sur place les 13 et 14 décembre 2025 dans la limite des dossards disponibles.

Licence FFA 2025/2026 validée

22€ pour les non licenciés FFA jusqu'au 23 novembre 2025, puis 25€ à partir du 24 novembre 2025, 30€ sur place les 13 et 14 décembre 2025 dans la limite des dossards disponibles.

- Par internet uniquement: hyeresrunningdays.com

Attention, à l'engagement vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation.

Sans cette prise d'assurance aucun remboursement d'engagement ne sera effectué quel que soit le motif.

Art. 7 RETRAIT DES DOSSARDS

- Le retrait des dossards se fera le samedi 13 décembre de 11h à 18h00 ou dimanche 14 décembre matin de 7h00 à 8h45/10km et jusqu'à 10h30/5km sur le port de HYERES.

Art. 8 REGLEMENTATION

- Le jury est sous l'autorité d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel.
- Les concurrents doivent être à la disposition du starter minimum 5 minutes avant l'horaire annoncé.
- Attention, pour le 10km deux départs à 5' d'intervalle. (-52' et + de 52') La couleur des dossards sera différentes. Bien respecter les consignes.
- Les accompagnateurs ou suiveurs et les véhicules non accrédités (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.

Art. 9 DOTATIONS

Nouveauté 2025 : Tous les participants recevront un cadeau personnalisé Hyères Running Days et tous les finishers recevront une médaille.

Art. 10 contrôle ANTI DOPAGE

Tout concurrent, licencié FFA ou non licencié, peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle anti-dopage, conformément à la législation française («Code du sport»).

Art. 11 IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à la Prom'Hyères, dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 12 DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible numéro de course et de dossard.

Art. 13 CLASSEMENTS et RECOMPENSES

- Les classements individuels sur le 5 et le 10km seront portés à la connaissance des participants après chaque épreuve non pas par un affichage mais ils seront mis en ligne en direct.
- Les deux vagues du 10km seront regrouper dans un même classement.
- Les réclamations sont reçues par le juge arbitre, dans un délai maximum de 30 minutes après cet affichage.
- Les résultats paraissent également dans l'édition Var matin du lundi 15 décembre et sont mis en ligne sur le site Internet : hyeresrunningdays.com

L'affichage se fera sur le site internet quelques minutes après les arrivées des courses.

- RECOMPENSES :

10km: Les 3 premiers scratch (H/F) et les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés. Pour les MASTERS H/F : Scratch master + le Premier de chaque catégorie : M0/M1/M2/M3/M4/M5/M6/M7/M8/M9/M10/M11

5km: Les 3 premiers scratch (H/F) et les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés. Pour les MASTERS H/F : Scratch master + le Premier de chaque catégorie : M0/M1/M2/M3/M4/M5/M6/M7/M8/M9/M10/M11

Art. 14 ENGAGEMENTS

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.